

CANDIDATURE ACCUEIL DES RENCONTRES NATIONALES DE L'ANCCAS 2019

Cahier des charges

Date limite de dépôt des dossiers

10 décembre 2017

Présentation :

L'ANCCAS (Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale) est un réseau de cadres communaux et de directeurs de CCAS responsables de la mise en œuvre des politiques sociales locales.

↳ Ses actions :

- ↳ Elle mène des analyses et des réflexions sur les enjeux de l'action sociale locale
- ↳ Elle est une force de propositions auprès des élus locaux et des responsables nationaux
- ↳ Elle partage ses expériences et savoir faire et agit tant au plan local que national pour apporter les meilleures réponses aux besoins sociaux
- ↳ Elle est aussi une instance de représentation et de soutien aux cadres communaux d'action sociale

Organisation :

L'ANCCAS est administrée et animée par un conseil d'administration de 35 membres constitué :

- ↳ d'un collège régional de 20 membres représentant les 12 régions et les 4 départements d'outre-mer. Le délégué régional anime dans chaque région de France et au plus près du terrain, un réseau de cadres et décideurs. L'ANCCAS ès qualités est un interlocuteur et peut intervenir auprès des organismes et des autorités locales.
- ↳ D'un collège national de 9 membres élus au sein des adhérents de l'Association.

7 administrateurs de l'ANCCAS siègent au conseil d'administration de l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) avec voix consultative.

Le Président actuel de l'ANCCAS est Denis GUIHOMAT Directeur Général du CCAS de TOURS. IL est entouré d'un bureau comprenant 4 Vice-Présidents respectivement en charge des questions sociales, des questions outre-marines, de la coordination des journées nationales, et de l'animation du partenariat. La Vice-Présidente en charge des Rencontres nationales est Isabelle VATINEL, Directrice Générale du CCAS de CHERBOURG.

LES RENCONTRES NATIONALES :

Chaque année, depuis 1977, l'ANCCAS organise un congrès rassemblant entre 200 et 250 personnes.

Celui-ci a eu lieu en 2012 à Cherbourg, en 2013 à Besançon et en 2014 à Paris dans les locaux de la GMF, en 2015 à Pau, en 2016 à Amiens, en 2017 à Cabourg¹.

LE DEROULEMENT DU CONGRES :

Date-durée :

Les rencontres nationales se déroulent, sauf année des élections municipales, dans le courant du mois de juin, sur 2 jours en fin de semaine.

Elles sont précédées la veille par la journée statutaire (rencontre des délégations d'Outre-mer et Assemblée Générale)

Les dates à prévoir sont donc mercredi pour la journée statutaire, jeudi et vendredi pour les rencontres.

Le thème :

Le congrès est porté par un thème d'actualité sociale défini par le Conseil d'Administration sur proposition de la délégation régionale d'accueil ou d'un groupe de travail spécifique. Sa définition intervient généralement 10 mois avant les rencontres.

Les intervenants :

L'ANCCAS sollicite la contribution de personnalités compétentes et reconnues dans le domaine du thème abordé. Elle associe à la démarche Elus, experts, techniciens municipaux ou d'autres administrations. Elle sollicite, si la thématique le permet, la présence d'une haute personnalité nationale (ministre, parlementaire, président d'organismes partenaires au niveau national)

Les différents volets des rencontres :

Le congrès, outre les travaux, portant sur le thème retenu, comporte d'autres volets :

- ↳ **Un volet réglementaire** pour l'association : avec la tenue de son assemblée générale en préambule du congrès.
- ↳ **Un volet partenarial** : avec la mise en place d'un espace Stand ouverts à des partenaires privés avec lesquels les CCAS et les services municipaux travaillent (par exemple mutuelles, tickets restaurant, assurances, etc) et qui assure une large source de financement du congrès. **Les conditions d'accueil de ces partenaires doivent être de qualité.**

¹ Liste complète sur www.anccas.fr

- ↳ **Enfin un volet festif voire touristique** : en fonction des possibilités une soirée festive et en fonction des disponibilités et du planning organisationnel, d'éventuelles visites guidées ou non de la Ville.

Le planning type d'un congrès :

Défini par le Conseil d'Administration en lien avec la Ville d'accueil, il laisse place aux impératifs liés à l'organisation, aux emplois du temps.

1^{ère} journée des rencontres :

8h30 : Accueil des congressistes

9h00 : Ouverture officielle avec le Maire de la ville ou son représentant, les autres personnalités le cas échéant,

9h30 : Conférence plénière sur le thème choisi avec un exposé phare d'une personnalité suivis d'échanges avec la salle,

10h30 : Pause avec inauguration et visite des stands

11h00 : 1^{ère} table ronde

12h30 : Déjeuner

14h00 : 2^{ème} table ronde

16h00 : 3^{ème} table ronde ou ateliers sur des problématiques sociales spécifiques

20h00 : Soirée festive (repas gourmet, lieu insolite, animations,...)

2^{ème} journée des rencontres :

7h30 : Footing (5 à 10 personnes en général/ 6 à 8 kms)

9h00 : Accueil des congressistes

9h15 : 3^{ème} table ronde ou ateliers sur des problématiques sociales spécifiques

11h00 : Synthèse des ateliers

11h45 : Clôture du congrès

12h00 : Buffet-repas

14h30 : Visite guidée de la ville (facultative)

LE LIEU D'ACCUEIL DES RENCONTRES :

L'accueil des rencontres demande la mise à disposition d'un complexe pouvant accueillir 200 à 250 congressistes en séances plénières et en ateliers ainsi qu'une salle d'exposition pouvant accueillir **en un même lieu** une vingtaine de stands et l'espace restauration.

Les candidats devront donc s'engager à mettre à la disposition de l'ANCCAS :

- ↳ Un amphithéâtre pouvant accueillir 250 personnes, équipé de moyens audio-visuels et d'enregistrements audio pour les séances plénières, aux dates prédéfinies avec l'ANCCAS,

- ↳ 3 salles pour les ateliers pouvant accueillir entre 30 et 50 personnes équipées de moyens audio-visuels et d'enregistrement selon le choix de programmation,

- ↳ Une salle d'exposition de grande dimension (400 à 600m²) pouvant accueillir, en proximité de l'amphithéâtre et sur un même lieu, l'espace Partenaires et la zone repas,
- ↳ Une salle pour l'équipe d'organisation disposant de borne de connexion wifi, imprimante,
- ↳ Les salles pour accueillir la veille des rencontres, la réunion des délégations d'Outre-mer, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale la veille des rencontres,
- ↳ Une salle pour la réception des congressistes par la Ville d'accueil.

LA RESTAURATION :

La ville d'accueil mettra en lien l'ANCCAS avec des traiteurs référencés par la Ville ou le Palais des congrès le cas échéant. L'ANCCAS assurera la responsabilité de la restauration, en lien avec la Ville d'accueil, des temps de repas de midi, de pause, de la soirée festive.

La Ville d'accueil assure la restauration inhérente à la réception en Mairie ainsi que le repas de midi de la journée statutaire.

L'HEBERGEMENT DES CONGRESSISTES :

Généralement les modalités sont assurées par l'Office de Tourisme de la ville avec lequel l'ANCCAS propose un partenariat mais les congressistes ont aussi la possibilité de réserver par leurs propres moyens.

LE FINANCEMENT

Les frais de congrès sont supportés par l'ANCCAS qui les équilibre par une subvention de la ville d'accueil (en prestation ou en nature), les droits d'inscription et la mise à disposition de stands, voire du sponsoring.

LA PARTICIPATION DE LA VILLE ACCUEILLANTE :

Il est demandé à la ville accueillante de :

- ↳ Faciliter la tenue du congrès par la mise à disposition de personnel sur les missions d'accueil, de transports des intervenants, de sécurité et gardiennage de l'espace Partenaires, de régie (son, vidéo) pour les salles du congrès. Elle met à disposition un photographe professionnel auquel sera fourni le cahier des charges des photos attendues permettant la réalisation des actes dans de bonnes conditions,
- ↳ Faire bénéficier l'ANCCAS de tarifs préférentiels (au niveau notamment des locations de salles, traiteurs),
- ↳ Assurer la prise en charge de la réception des congressistes à l'hôtel de ville,
- ↳ Il est aussi de tradition que le CCAS qui accueille invite ses administrateurs et ceux de l'ANCCAS ainsi que les membres de la délégation d'Outre-mer autour d'un repas (généralement la veille du congrès à midi).

LE RETROPLANNING DE SELECTION DE LA VILLE D'ACCUEIL :

Novembre 2017	Lancement par l'ANCCAS de l'appel à candidature
15 janvier 2018	Date limite de réponse pour les villes candidates précisant les salles prévues et leur capacité d'accueil
	les dates disponibles
	l'engagement formalisé de la Ville sur la mobilisation et prise en charge des postes prévus par le cahier des charges
mars/avril année 2018	Visite des sites par la délégation ANCCAS
Fin avril année 2018	Décision finale de l'ANCCAS non communicable
Juin 2018	Communication du lieu lors des prochaines rencontres annuelles

LES CRITERES DE SELECTION :

Le Conseil d'Administration étudie les candidatures et procède, après avoir diligenté des visites sur sites, au choix de la Ville retenue. Chaque ville peut se porter candidate par le biais de son CCAS.

Il sera attentif à :

- ✉ La capacité d'accueil et le coût du complexe dans lequel se dérouleront les rencontres,
- ✉ La capacité d'hébergement hôtelier et les facilités d'accès,
- ✉ Une approche budgétaire sur la base du coût des espaces mis à disposition et des prestations afférentes ainsi que de la restauration (devis traiteurs fournis),
- ✉ L'engagement précis et validé de la Ville dans le portage des rencontres,
- ✉ La localisation de la Ville (principe de changement de région pour favoriser la participation d'un maximum de personnes)

Pour toute question complémentaire,

Pour adresser une candidature :

Contact : Pascale VINCENT,

Chargée de mission ANCCAS

Tel : 06.08.72.27.17

Mail : pascale.vincent@besancon.fr

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 10 décembre 2017